

DÉCISION DG n°2016-96 du 08 MAR. 2016

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à
L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n° 2016-11 du 13 janvier 2016 portant création d'un Comité scientifique
spécialisé temporaire « Phagothérapie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Phagothérapie » pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

M. DE VOS (Daniel)
M. DUFOUR (Nicolas)
Mme HEYM (Beate)
M. LE MOING (Vincent)
M. RICARD (Jean-Damien)
M. VITTECOQ (Daniel)
Mme ZELLER (Valérie)

Article 2 : La directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en
dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente
décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé.

Fait le 08 MAR. 2016

François HEBERT

Directeur général adjoint